



Protocole d'accord entre la CGT et la FSU

Election du 4 décembre 2014 pour le CTM du MEDDE et MLETR

La Fédération CGT de l'Équipement-Environnement et la FSU (SNE, SNUITAM) décident de faire liste commune pour les élections du 4 décembre 2014 au Comité technique ministériel des ministères de l'écologie et du logement (MEDDE et MLETR).

Elles conviennent la clé de répartition suivante pour répartir les droits syndicaux et la mesure d'audience, conformément à la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la Fonction publique : 82% pour la CGT et 18% pour la FSU. Cette clé servira à la répartition des coûts financiers engagés conjointement pour cette élection.

L'ensemble des BAT concernant l'élection du 4 décembre 2014 pour le Comité Technique Ministériel sera validé en commun entre nos deux organisations.

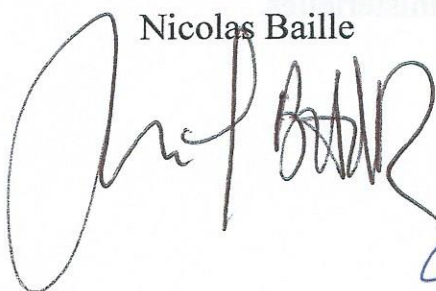
Après les élections, nos deux organisations s'engagent à travailler ensemble aux préparations et communications des CTM et autres instances ministérielles.

Nos deux organisations syndicales conviennent de la répartition des sièges au Comité Technique Ministériel comme suit :

1	CGT
2	FSU
3	CGT
4	CGT
5	CGT
6	CGT
7	CGT
8	FSU
9	CGT
10	CGT
11	CGT
12	CGT
13	FSU
14	CGT
15	CGT
16	FSU
17	CGT
18	CGT
19	CGT
20	CGT
21	FSU
22	CGT
23	CGT
24	CGT
25	FSU
26	CGT
27	CGT
28	CGT
29	FSU
30	CGT

Montreuil, le 4 septembre 2014

Pour la FNEE-CGT
Nicolas Baille



Pour le SNE-FSU
Jean-Luc Ciulkiewicz



Pour le SNUITAM-FSU
Hervé Vullion

